Nous nous faisons, quant à nous, un devoir, par cette brève mise au point, de contribuer à l'œuvre de réhabilitation qu'a su accomplir la justice, quoi que l'on ait tenté pour l'égarer.

A ARMENTIÈRES

Le Congrès Espérantiste

Dimanche prochain, aura lieu à Armentières un congrès espérantiste, qui s'annonce comme très important.

De 9 heures à 11 heures du matin, aura lieu au Café Sainte-Barbe, rue de Lille, la réception des groupes étrangers. La visite de l'Exposition aura lieu aux mêmes heures.

A 11 heures ½, la municipalité recevra les congressistes à l'Hôtel de Ville.

A midi, un banquet réunira les congressistes au Café de Paris.

A 3 heures, les congressistes visiteront l'Ecole nationale professionnelle, où aura lieu le Congrès, qui s'occupera de l'organisation de la fédération régionale. Un photographe prendra la photographie des espérantistes.

Un concert sera donné, à 5 heures, dans la salle des fêtes du Collège de garçons.

A 7 heures ½, les congressistes se retrouveront au Café de Paris, pour une réunion intime, un lunch et une sauterie.

A 9 heures, un grand bal terminera la fête.

A LE FOREST

Accident de chemin de fer

Jeudi, le train de voyageurs qui quitte Douai à 12 heures 45 du matin, ayant voulu, à la station de Leforest, se garer pour laisser passer un express, est allé se jeter sur un butoir. Un choc très violent se produisit, mais heureusement il n'y eut que deux blessés. Ce sont : MM. Frémy, charcutier, rue de la Cloris, à Douai, qui a eu des dents brisées, et Carlos Delvallée, photographe, à Douai, qui a eu une épaule cassée.

A DOUAI

Un garçon brasseur est écrasé
SOUS UNE RONDELLE

Jeudi, à 8 heures ½ du soir, des garçons de la brasserie veuve Treifous, descendaient de la bière dans la cave du collège de jeunes filles, lorsque l'un d'eux, François Rincheval, âgé de 33 ans, tomba à la renverse par suite d'un faux mouvement et reçut sur la poitrine la rondelle de bière qu'il portait avec son camarade. Le malheureux eut le thorax défoncé.

La directrice de l'école, Mlle Duporge, et ses dévouées collaboratrices prodiguèrent au blessé des soins empressés en attendant l'arrivée du docteur Baude, mandé en toute hâte.

Celui-ci, après avoir vu Rincheval, le fit d'urgence transporter à l'Hôtel-Dieu, où il expira peu après.

La victime de ce fâcheux accident était mariée et père de trois enfants. Sa famille habite Saudemont (P.-de-C.), où le corps sera reconduit.

A FOURMIES

Une femme tombe accidentellement dans un puits
ET SE NOIE

Jeudi, vers 6 heures ½ du soir, une pauvre femme est tombée dans un puits et s'est noyée. Pendant que son mari était occupé à couper l'herbe dans un pré situé à proximité de sa demeure, en compagnie de M. Bruyère, Mme Docquiert, née Marie Chapon, âgée de 38 ans, vaquait aux soins de son ménage. Ayant besoin d'eau, la ménagère se rendit à un puits qui se trouve dans la cour de sa demeure. Trouvant l'absence de sa maman un peu longue, l'aînée des deux enfants, une fillette de 13 ans, sortit pour l'appeler. Voyant auprès du puits un seau ainsi que les sabots de sa mère, la fillette appela au secours. M. Docquiert accompagné de M. Bruyère, accoururent aux premiers cris de l'enfant. Comprenant que la malheureuse femme était tombée dans l'eau M. Bruyère se fit descendre dans le puits par M. Docquiert, aidé de M. Fourdrinier, et il ne tarda pas à ramener à la surface de l'eau le corps inerte de la malheureuse qui était morte.

Mme Docquiert laisse son mari avec deux enfants dont le plus jeune n'a que 15 mois.

A DUNKERQUE

Deux Dunkerquois blessés
DANS UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Deux de nos concitoyens, M. Louis Dewulf-Cardon et M. Eugène Fiévet, qui étaient partis en automobile faire une excursion dans l'Est, ont été victimes d'un accident grave près d'Epinal. Leur voiture ayant fait panache, les excursionnistes furent relevés, M. Dewulf avec une blessure grave à la tête et M. Fiévet portant de violentes contusions aux jambes.

D'après les dernières nouvelles reçues à Dunkerque, l'état de M. Dewulf, qui a été transporté à l'hôpital d'Epinal, est grave et les médecins craignent se trouver dans l'obligation de pratiquer l'opération du trépan.

A SAINT-POL-SUR-MER

Le danger des armes à feu

Un accident grave s'est produit à Saint-Pol-sur-Mer. Un peseur-juré, M. Charles Coppin, qui demeure dans cette commune, rue du Pont-Rouge, avait fait l'acquisition d'un revolver et, après sa journée, avant-hier, vers 7 heures du soir, l'essayait dans sa cour.

Plusieurs coups avaient raté et le tireur déposait son arme sur une table qu'il avait placée près de lui, lorsqu'une détonation retentit, auquel répondit un cri de douleur. Mme Coppin, âgée de 43 ans, au moment où elle sortait de sa buanderie, avait reçu une balle dans le ventre.

Le mari, au désespoir, appela à son secours et la blessée fut transportée sur son lit où M. Pascalin vint lui donner des soins. Ce praticien n'a pu extraire le projectile qu'il suppose logé dans la partie grasse de l'abdomen ; il estime que la blessure, sauf complications imprévues, n'aura pas de suites graves.

A LIÉVIN

Blessé d'un coup de couteau
EN JOUANT

Trois jeunes gens, parmi lesquels Jérôme Dupont, 18 ans, demeurant cité de l'Abattoir, s'étaient rendus au bois pour s'y amuser. Dupont, qui avait cueilli un bâton, en enlevait l'écorce aidé par un camarade. Tous deux s'occupaient à cette besogne en plaisantant amicalement, quand, par inadvertance, à la suite d'un brusque mouvement, l'ami de Dupont le blessa au bas-ventre d'un coup de couteau.

Relevé par ses amis, le blessé fut transporté chez ses parents et de là à l'hôpital de Lens. L'auteur involontaire de cet accident est navré.

PRÈS DE SOISSONS

Tué à coups de marteau
PAR SA FEMME IVRE

Une dame Duvivier, habitant le village de Montigny-l'Engrain (Aisne), près de Soissons, rentrait chez elle, lorsqu'elle aperçut sa voisine, Mme Barbier, qui balayait devant sa porte. Les vêtements de cette dernière étant ensanglantés, Mme Duvivier s'approcha et vit presque à l'entrée de la maison de Mme Barbier le corps de M. Barbier étendu dans une mare de sang.

Mme Duvivier s'exclama et appela les voisins. On constata alors que Barbier, qui respirait encore, avait eu le crâne fracassé à coups de marteau. Tout autour de lui, sa femme avait étendu de la cendre pour qu'on ne remarquât point le sang qui rougissait le sol.

Barbier expira bientôt sans avoir pu prononcer une parole. Quant à sa femme, qui est âgée de soixante-trois ans, elle était encore ivre quand les magistrats arrivèrent à Montigny-l'Engrain pour commencer l'enquête.

Il résulte cependant de cette enquête que c'est bien Mme Barbier qui, dans un accès de fureur alcoolique, tua son mari à coups de marteau.

LES GRÈVES

A ARLEUX

La nuit de jeudi a été un peu agitée, parmi les verriers grévistes d'Arleux, mais la jounée de vendredi, malgré la paie, a été calme.

Ce matin, samedi, une délégation des grévistes aura une entrevue avec M. de Boone, administrateur de la verrerie, à la sous-préfecture de Douai.

Nous en rendrons compte.

Dernière Heure

L'assassinat du rentier Rémy

Arrestation du maître d'hôtel de la victime. — Une affaire d'homosexualité.

Paris, 26 juin.

L'instruction poursuivie sur l'assassinat de M. Rémy, le rentier de la rue de la Pépinière, vient d'entrer dans une phase nouvelle.

Les magistrats ont estimé que l'enquête parallèlement menée par le parquet et le service de la Sûreté avait permis de réunir contre le maître d'hôtel de M. Rémy, Pierre Renard, des charges suffisantes pour qu'il fût arrêté.

Le mandat décerné contre le maître d'hôtel porte la mention « homicide et complicité, suivis de vol ».

Pierre Renard, qui est âgé de 48 ans, était depuis deux ans au service de M. Rémy. Il est originaire de Sancerre (Cher).

Bien que père de famille, cet individu avait des mœurs inavouables. Il avait su acquérir une véritable influence dans la maison Rémy, où il commandait en maître au personnel. Depuis le crime, il vivait à Vaucresson, dans une villa que Mme Rémy vient de louer pour la saison. M. Albanel lui a fait subir un interrogatoire d'identité et l'a envoyé au Dépôt.

Le vol ne serait pas, comme on l'avait cru jusqu'à présent, le mobile du drame de la rue de la Pépinière.

Le bruit court, en effet, dans les couloirs du Palais, qu'une affaire d'homosexualité, découverte par la victime, ne serait pas étrangère à son assassinat.

LA PEINE DE MORT

La Commission change d'attitude et demande le maintien de la peine de mort. — Les raisons invoquées.

Paris, 26 juin.

Nous avons dit hier que la commission de la réforme judiciaire à la Chambre, revenant sur ses premières conclusions avait renoncé à proposer l'adoption du projet de loi relatif à l'abolition de la peine de mort.

Cette commission a conclu au maintien de la peine de mort. Le nouveau rapporteur, M. Castillard, en vue du débat qui commencera vendredi à la Chambre, a déposé le rapport suivant pour justifier ce changement de décision :

Messieurs, après de longs et laborieux débats, votre commission avait voté le projet du gouvernement relatif à l'abolition de la peine de mort ; mais il convient de dire qu'elle ne s'y était résolue qu'après beaucoup d'hésitations et à une très faible majorité.

Or, depuis le dépôt du premier rapport, on a constaté, en France, une recrudescence de crimes qui a ému vivement l'opinion publique.

Votre commission, dans sa séance du 25 juin 1908, vient d'être amenée à examiner si, dans les circonstances actuelles, elle pouvait maintenir ses premières conclusions ; il ne lui a pas paru possible d'en décider ainsi, et elle a, en conséquence, résolu de proposer à la Chambre le maintien pur et simple de la peine de mort.

Le rapporteur antérieurement désigné n'ayant pas cru devoir conserver ses fonctions, la commission a chargé de soutenir ses nouvelles conclusions devant la Chambre l'un de ses membres qui s'était toujours prononcé contre l'abolition de la peine capitale.

C'est dans ces conditions que nous demandons à la Chambre de rejeter purement et simplement :

1° Le projet de loi relatif à l'abolition de la peine de mort ;

2° La proposition de loi de M. Joseph Reinach et plusieurs de ses collègues, relative à l'abolition de la peine de mort ;

3° La proposition de loi de M. Paul Meunier, tendant à substituer la peine des travaux forcés à perpétuité à la peine de mort.

Combien va nous coûter Ullmo

Toulon, 26 juin.

Une personnalité bien informée assure que l'on est, en haut lieu, fort embarrassé d'Ullmo.

On estime, en effet, que sa détention, soit à l'île du Diable, soit plutôt à la presqu'île Ducos, coûterait fort cher. On évalue l'entretien et la solde de dix gardiens et d'un surveillant et du bateau nécessaire au ravitaillement à 50.000 francs par an. Aussi serait-on heureux de trouver un moyen plus économique et on a envisagé la possibilité d'interner le condamné soit au fort Lamalgue, à Toulon, où fut prisonnier Abd-el-Kader, soit à l'île Sainte-Marguerite, qui est également une enceinte fortifiée, et où Bazaine a été relégué. La dépense serait bien moins considérable.

L'attaque de l'express de Toulouse

Etampes, 26 juin.

M. Germain, juge d'instruction à Etampes, vient de clore son information concernant l'attentat commis contre deux employés de l'express de Toulouse à Paris. Il a rendu une ordonnance renvoyant les quatre détenus : Albinet, Roche, Morin et Saffroy, devant la chambre des mises en accusation sous l'inculpation de tentative de meurtre, vol qualifié et complicité.

Charles, dit Paul, et les femmes Lorin et Thos ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

Petites Nouvelles de la Nuit

PARIS

— Des circulaires contenant des indications très précises et un signalement complet de Lemoine ont été envoyées dans tous les pays où la loi est en vigueur. De son côté, M. Wernher, gouverneur de la De Beers, a décidé de faire rechercher Lemoine par ses propres moyens.

— Sur la plainte d'un agent de change de la rue de Choiseul, on a arrêté à son domicile, 89, avenue Charles-Floquet, au parc Saint-Maur, un des employés de cet agent de change. Celui-ci, M. Lechner, 34 ans, a commis des détournements s'élevant à trois cent mille francs.

FRANCE

— Le sacristain de Changy a comparu devant la Cour d'assises de la Loire. Il était inculpé d'avoir abusé de deux jeunes enfants de chœur et cela dans l'église même dont il était le bedeau. Il a été condamné à dix-huit mois de prison.

— A Bellegarde (Ain), une jeune fille de 22 ans fut assaillie par un individu caché derrière un buisson. Celui-ci, après avoir fait subir à la jeune fille les derniers outrages, lui brûla le bas-ventre et les cuisses avec une pommade à base d'acide sulfurique. La malheureuse put rentrer chez elle et donner le signalement de son agresseur qui est activement recherché.

ÉTRANGER

— A Chicago, une explosion suivie d'incendie s'est produite dans l'entresol d'un bâtiment où se trouvaient des ateliers de produits chimiques et dont l'étage supérieur était occupé par une pension de famille. Il y a cinq morts et plus d'une vingtaine de blessés.

— Une collision s'est produite près de Baroda (Indes Anglaises) entre un train de marchandises et un express. La collision a déterminé un incendie. Plusieurs voitures ont été brûlées. Il y aurait de nombreux morts.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 26 juin.

Obligations. — Bruxelles 1902 107.50 — Bruxelles 1905 97,75 — Anvers 1887 101,62 — Anvers 1903 96,50 — Gand 1906 83,..

Charbonnages. — Anderlues 800,.. — Bernissart 562,.. — Bois-d'Avroy 948,.. — Charbonnages Belges 525,.. — Chevalières 1685,.. — Courcelles - Nord 2000,.. — Fontaine l'Evêque 2052,.. — Ham-sur-Sambre 650,.. — Hornu-Wasmes 10625,.. — Houillères Unies 310,.. — La Haye 1150,.. — Mariemont 2330,.. — Monceau 575,.. — Nord Charleroi 2715,.. — Patience 865,.. — Produits au Flénu 5320,.. — Réunis de Charleroi 1972,.. — Gouffre 1840,.. — Trieu-Kaisin 1145,.. — Horloz 2170,..

A LILLE

Le 2e Congrès des Praticiens

DEUXIÈME JOURNÉE

Vendredi, à neuf heures du matin, s'est ouverte la deuxième séance du Congrès des Praticiens, dans la salle de la Société Industrielle.

Une longue discussion s'est aussitôt engagée sur les questions des titres universitaires, la plupart des orateurs s'en déclarant adversaires.

Finalement, reprenant une décision prise par le 1er congrès, à Paris, le docteur Coppens, de Lille, a fait adopter un vœu réclamant la suppression totale et définitive de tous titres et diplômes spéciaux.

La 3e séance s'est ouverte à deux heures, sous la présidence du docteur Gairal.

La première question de l'ordre du jour : Enseignement clinique, appelle à la tribune le docteur Regnault, qui fait connaître les résultats de l'enquête sur l'enseignement en province.

L'assemblée adopte les vœux suivants :

« Les stagiaires doivent être attachés dans tous les hôpitaux en service de garde.

« L'enseignement de l'anatomie pathologique et de la bactériologie doit se faire à l'hôpital, avec laboratoire central. »

Le docteur Lafontaine, de Château-Thierry, fait le procès de l'enseignement clinique actuelle. Il réclame avec le 1er congrès que les élèves soient répartis en petits groupes dans les services, prodiguant leurs soins aux malades sous la direction du chef de service. L'organisation doit être, pour ainsi dire, calquée sur l'enseignement de la gynécologie telle qu'il se pratique actuellement.

L'orateur insiste pour qu'à la conception actuelle on substitue la conception formulée par le 1er congrès, la faculté de centraliser étant partout où il y a des matériaux d'enseignement.

Ces vœux sont adoptés.

Le docteur Maire fait voter un vœu en faveur de la nomination des médecins et chirurgiens des hôpitaux par une commission administrative.

On passe à la question d'autonomie des Facultés.

Le docteur Lesur, de Paris, prétend qu'actuellement les Facultés sont sous la tutelle du gouvernement et ont les mains liées.

Le professeur Oui, de Lille, proteste. Il affirme que les professeurs jouissent d'une liberté pleine et entière et sont maîtres de leurs méthodes.

Après une riposte très acclamée du docteur Sorel, le Congrès décide que les syndicats et les journaux médicaux appuieront le projet de loi soumis au Parlement.

LE LIBRE CHOIX

Nous recevons la lettre suivante :

La « Dépêche » de ce matin relate « un incident typique et fort amusant qui marqua la fin de la soirée d'hier. »

N'en déplaise à l'organe réactionnaire et à ses meilleurs soutiens, il eût été bienséant à des confrères réunis pour défendre leurs intérêts professionnels, de laisser de côté leurs opinions politiques.

La repartie d'un collègue, qui sort sans aucun doute de la Catho, a été peu charitable et même tout à fait déplacée en cette circonstance : tous les médecins sensés et sans parti-pris porteront le même jugement.

Le candidat malheureux, fût-il même professeur, n'avait besoin de personne pour prendre sa défense ; il aurait bien su la prendre lui-même et de main de maître.

Mais l'incident qui s'est passé le jour de l'ouverture du Congrès des praticiens prouve bien que la plupart des adhérents ne se sont pas dépouillés entièrement de leur vernis politique.

Une grande partie d'entre eux ont reçu l'instruction de la Catho. Faufilés dans tous les syndicats médicaux de France, où ils occupent la plupart des fonctions de présidents, vice-présidents ou membres des bureaux, ils ont réussi à faire accepter leurs propres idées presque partout.

Les médecins républicains, bonnes bêtes, se sont laissés entraîner par leurs malins confrères. Ils n'ont pas vu que, sous prétexte de justice, ils seront un jour dépossédés entièrement de leurs fonctions publiques pour les voir entre les mains des docteurs cléricaux qui les auront roulés.

Un exemple entre cent fera bien comprendre ce que j'avance.

L'assistance médicale gratuite est confiée dans le Nord à des médecins nommés par le Préfet sur la proposition des Conseils municipaux. Il est évident que généralement les anciens élèves de la Catho ne sont pas proposés dans les localités républicaines ; la réciproque est vraie dans les communes cléricales.

Les médecins de la Catho, dont la bouche est plus grande que l'estomac, demandent donc avec instance la liberté pour les indigents, de choisir leur médecin.

C'est juste : tout le monde le reconnaît.

Mais cette idée de justice cache quelque chose qui n'est pas juste, elle, et que les médecins républicains insouciants ou peu clairvoyants, ne cherchent pas à découvrir.

En effet, lorsque l'indigent aura la faculté de prendre le médecin qui lui plaira, non seulement les dépenses pour le service de l'assistance gratuite augmenteront, mais la liberté du pauvre se trouvera compromise.

Pour faire plaisir à Monsieur X... ou à Madame Y..., un assisté républicain se servira d'un médecin clérical; pour ne pas perdre son travail, un autre sera « forcé » de prendre M. le docteur Z...; ou bien encore, pour ne pas voir disparaître les secours venant d'une société de Saint-Vincent-de-Paul ou autre, un troisième fera appeler le médecin recommandé par les dirigeants de ces sociétés.

Mais alors, la liberté que l'on fait tant miroiter aux yeux des indigents, surtout en période électorale, deviendra une obligation : ce sera une entrave à la liberté.

Les médecins cléricaux le savent bien. Ils ont la conviction que les patrons, qui, chez nous, sont en majeure partie réactionnaires, useront de toute leur influence et de tous les moyens possibles auprès de leurs ouvriers pour favoriser les docteurs de leur choix.

Cela se voit journellement pour les accidents du travail où le choix du médecin dépend plutôt — malgré la loi — du patron et de ses remplaçants que de l'ouvrier lui-même.

Qu'auront donc gagné les médecins franchement républicains ?

Ils soigneront les quelques indigents de leur parti qui ne reculent devant aucune menace.

Aussi, si vous ne voulez pas être les jouets de vos confrères de la Catho, ouvrez les yeux grandement, médecins républicains ! Demandez le statu quo.

Les disciples de Loyola ont tous les tours dans leurs poches et celui qu'ils vous réservent pour l'avenir en est un terrible dont vous ne vous remettrez jamais.

A bons entendeurs, salut confraternel.

UN MÉDECIN ANTICLÉRICAL.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni vendredi à neuf heures du soir, sous la présidence de M. Ch. Delesalle, maire. La plupart des conseillers sont présents. Il y a peu de monde dans la partie réservée au public.

Sont excusés : MM. Gossart, Baudon, Gobert, Binauld, Léonard Danel.

Lecture est donnée par M. Gronier du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après observation de M. D. Danel qui rappelle son interpellation relative à la vitesse des tramways et des autos.

M. le maire dit qu'on a fait 18 contraventions à des chauffeurs depuis deux mois. L'arrêté n'est donc pas, dit-il, tombé en désuétude.

M. Richebé demande que le service de la ligne des tramways G soit doublé durant toute la journée.

M. Gronier désirerait que l'église de Moulins-Lille qui profite de l'unification de l'heure, soit éclairée pendant la nuit.

M. Parmentier demande que les procès-verbaux du Conseil soient à la disposition des conseillers au moins trois jours avant la séance.

On aborde l'ordre du jour.

L'affaire Croisette

M. Parmentier fait un crime à M. le maire de n'avoir pas essayé de transiger avec M. Croisette, car cette affaire ne semble pas se présenter au mieux pour la ville.

M. Pajot trouve qu'il faut au moins donner à la ville le permis d'ester afin de ne pas être condamné par défaut.

MM. Danchin, Brackers, Pajot et **M. le maire** échangent des explications contradictoires. Finalement le rapport est adopté.

L'horloge de Saint-Sauveur

A M. Parmentier qui lui demande si le clocher de Saint-Sauveur aura bientôt son horloge, **M. Laurenge** répond qu'il sera fait toute diligence pour solutionner cette question.

M. Rémy intervient pour qu'on vote un crédit destiné à la réfection de la toiture de l'église St-Maurice.

M. Laurenge dit qu'il s'agit d'une dépense de 110.000 francs à partager avec l'Etat puisque cette église est classée comme monument historique. Pour le moment les négociations avec l'Etat sont reprises à ce sujet après un temps d'interruption.

M. Parmentier est grincheux

On poursuit la lecture des divers rapports qui ne donneraient lieu à aucune observation si, d'un ton acerbe, M. Parmentier n'intervenait de temps en temps pour protester contre un rapport tardivement mis au dossier, une question qui, selon lui, pourrait être mieux présentée ou étudiée, etc., etc.

M. Parmentier est grincheux mais cela n'a pas l'air d'effrayer beaucoup ses collègues...

Et malgré tout les : adopté ! se succèdent avec une incomparable harmonie.

La dépopulation

M. le sénateur Piot propose aux conseils municipaux du pays de voter le vœu suivant qui n'a aucun caractère politique :

« Le conseil municipal de Lille, considérant qu'il existe une inégalité fâcheuse entre les charges budgétaires qui incombent d'une part aux familles nombreuses et d'autre part aux citoyens sans enfant, et qu'il est du devoir d'un régime démocratique de faire cesser cette inégalité, émet le vœu que le gouvernement de la République et le Parlement recherchent les moyens, dans les projets de réforme de l'impôt actuellement à l'étude, d'égaliser les charges aussi équitablement que possible, entre les familles nombreuses et les citoyens sans enfants :

« 1° Par des dégrèvements d'impôts proportionnés au nombre d'enfants. »

« 2° Par la création d'un impôt spécial à récupérer sur les citoyens sans enfants et à répartir entre les familles nombreuses, proportionnellement au nombre d'enfants.

Adopté.

Conseil des prud'hommes

Le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale a décidé la mise à l'étude d'un projet de réorganisation complète du Conseil des prud'hommes industriels de Lille et d'un projet de création d'une section de commerce de ce conseil. Cette section du commerce devant avoir un fonctionnement autonome, des enquêtes ont été faites pour établir les états statistiques réclamés par le ministre.

Le conseil donne son approbation à ce projet.

Nos tramways

Le conseil adopte comme suit le nouveau tracé de la ligne A des tramways à un mètre, de Lille à Roubaix et Tourcoing :

Nouvelle rue sur le terrain Kuhlmann, rue Bon-le-Pollet, rue des Fleurs et place du Théâtre, par la rue à ouvrir sur l'emplacement des rues des Oyers et des Suaires.

Dons au Musée

Le conseil adresse des remerciements à Mlle Amélie Thurner, de Paris, pour le don au musée de peinture d'un beau tableau peint par son frère Gabriel. Et à Mme Pierre Legrand, pour le don d'un grand médaillon en bronze représentant son beau-père Pierre Legrand, l'auteur des Bourgeois de Lille.

Bibliothèque Universitaire et Lycée Fénelon

Le conseil homologue les procès-verbaux de la réception des travaux de construction et d'aménagement de la Bibliothèque universitaire.

Sont également homologués les travaux de réception du lycée de jeunes filles.

Voiries et groupes scolaires

Le conseil décide la construction d'aqueducs rendus nécessaires par suite de l'érection des groupes scolaires de la rue Maisence et de la rue Bohin. La dépense totale sera de 12.939 fr. 67.

Le conseil vote une somme de 2.000 fr. pour l'exécution de travaux de remblais et de nivellement de l'emplacement des classes. De plus la rue Bohin sera désormais classée dans le réseau des voies municipales.

La construction du groupe scolaire de Canteleu nécessite une dépense supplémentaire de 14.145 fr. 72. Le conseil vote cette somme.

Bureau de Bienfaisance

Le compte administratif du Bureau de Bienfaisance pour 1907 s'établit ainsi : Recettes, 1.019.201 fr. 72 ; dépenses, 1.016.983 fr. 32. Adopté.

Le legs Desmet

Le Bureau de Bienfaisance est autorisé à emprunter 500.000 francs en vue de la réalisation du legs Desmet.

Hospices

Le compte administratif des Hospices civils, 1907, laisse un excédent de recettes de 318.629,91. Adopté.

Hospice Wannoschot

Il est indispensable de terminer l'Hospice Wannoschot. Un projet de travaux à effectuer a été dressé et s'élève à 50.700 fr. Adopté.

Fondation Masurel

Le conseil renvoie à la commission d'assistance l'examen du budget de 1909, aux chiffres suivants : Recettes, 173.083 fr. ; dépenses, 153.010 fr.

Médailles aux agents de l'octroi

Le conseil donne un avis favorable au projet du gouvernement relatif à la création de médailles d'honneur destinées à récompenser les services des agents sédentaires de l'octroi, comme le sont leurs camarades actifs.

Les rues de Lille

Il est proposé de donner les noms suivants à de nouvelles rues :

Rue Jenner (médecin anglais qui découvrit la vaccine, 1749-1823), rue ouverte entre les rues de Flers et du Pont-du-Lion-d'Or.

Rue Jordaens (Jacob Jordaens, peintre flamand, 1593-1678), rue ouverte au Faubourg d'Arras.

Rue Boïeldieu (François-Adrien Boïeldieu, célèbre compositeur français, 1775-1835), rue ouverte entre les rues Gutenberg et de la Convention.

Rue d'Assas (chevalier d'Assas, ancien capitaine du régiment d'Auvergne, 1733-1760). Rue à ouvrir entre la rue de Canteleu et le boulevard de la Moselle, dans le prolongement de la rue de la Bassée.

Rue Crespel-Tilloy (Crespel-Tilloy, ancien maire de Lille, 1819-1897), ancien chemin de la Justice, entre la rue Duguesclin et le boulevard de Strasbourg.

Rue Louis-Christiaens (ancien directeur d'école à Fives-Lille). Rue ouverte entre les rues de Lannoy et Philadelphie.

Rue Emile Desmettre (bienfaiteur de la ville de Lille), rue ouverte entre les rues Gambetta et Corbet.

Le conseil est invité aussi à donner son avis sur le changement de noms de quelques rues, parce que, dit le rapport, le nom actuel peut prêter à confusion ou être sujet à plaisanterie.

Rue André prendrait le nom de rue du Maire-André (André, ancien maire de Lille lors du bombardement par les Autrichiens, 1733-1812).

Rue du Curé-Saint-Etienne deviendrait la rue Géry-Legrand (Géry Legrand, ancien maire de Lille de 1881 à 1896, né à Lille en 1837, mort en 1902).

Rue Jeannette-à-Vaches s'appellerait rue Gavarni (Gavarni, célèbre caricaturiste français, né à Paris, 1804-1866).

Rue de Brazza serait dénommée rue Ducornet (Ducornet, peintre d'histoire, né à Lille, 1806-1856).

Rue Jean-Levasseur, dans la partie vers la rue Roland, serait dénommée rue Lestiboudois (J.-B. Lestiboudois, botaniste, né à Douai le 30 janvier 1815, décédé à Lille le 20 mars 1904).

Rue des Sots s'appellerait désormais rue Decottignies (Decottignies, chansonnier lillois, né en 1828, mort en 1883).

M. Pajot s'élève contre le changement de nom de la rue du Curé-Saint-Etienne qui, dit-il, n'a pas été demandé par les habitants.

M. le maire dit que ce changement est proposé à cause de la confusion qui se produit entre cette rue et la rue Saint-Etienne.

M. Parmentier rappelle qu'en 1906 il a demandé ce changement : les facteurs des Postes et des habitants l'ont demandé avec instance.

La rue St-Augustin et la rue des Augustins prêtent aussi à confusion. De même pour la rue Saint-Martin et la place du même nom.

M. Danchin. — Et la rue de la Préfecture ?

M. Pajot. — Je n'ai trouvé qu'une lettre de protestation au dossier. Faut-il, pour une réclamation, obliger cent commerçants à changer leurs imprimés ?

Doit-on changer ou ne pas changer le nom de cette rue ?

Le Conseil ne se prononce pas et renvoie la question à une prochaine séance.

MM. Danchin et **Rémy** protestent contre le changement du nom de la rue Jeannette-à-Vaches.

M. D. Danel. — Il y a une lettre des habitants. L'impression générale est qu'il faut respecter la vieille dénomination. Cette question est également réservée.

M. D. Danel demande qu'on veuille bien ne pas oublier le nom de François Coppée.

M. le maire. — Nous ne pouvons donner à une rue le nom d'une personnalité qui vient seulement de disparaître : il faut attendre au moins dix ans après le décès.

La préfecture pourrait s'y opposer si elle voyait la moindre allure politique à notre demande.

M. D. Danel espère que pour cette fois, la Préfecture ne dira rien.

Le Conseil adopte en fin de compte tous les changements proposés par l'administration, moins la rue du Curé-Saint-Etienne et la rue Jeannette-à-Vache dont les habitants seront consultés.

L'assistance aux vieillards

M. le maire fait remarquer que les demandes d'assistance sont de plus en plus nombreuses. L'année dernière, dit-il, le crédit s'élevait à 47.000 francs par mois. Il faut cette année 55.000 francs.

Hôpital Saint-Sauveur
On rit !

Le fait est assez rare pour qu'on le signale. Ce n'est pas au dépens des filles syphilitiques, ce qui serait cruel, mais c'est à l'occasion d'un rapport les intéressant.

M. Gronier a lu le titre suivant : « Participation au pavillon des filles syphilitiques. »

Participation prête à double entente.

C'est grave, c'est pourquoi l'on rit ; mais il ne s'agit en réalité que de la participation de la Ville à la construction d'un mur destiné à empêcher les filles malades à l'hôpital de communiquer avec l'extérieur.

Adopté.

Une retraite aux officiers de pompiers

M. Gronier propose qu'on accorde de même qu'aux simples pompiers, une retraite aux officiers ayant 25 ou 30 ans de services.

La question est renvoyée pour l'étude à l'administration.

Le pavage de la rue du Vieux-Faubourg

M. Laurenge répond à M. Rémy qu'il sera difficile de paver cette rue avant 1910, quoiqu'elle en ait grand besoin, car la ville ne peut trouver de pavés. Elle n'est d'ailleurs pas la seule à exiger un nouveau pavement. Néanmoins la ville fera tout ce qu'elle pourra pour repaver les rues qui en auront besoin.

Achetez des antidérapants

Car nous ne pouvons encore espérer voir sous peu nos rues transformées.

M. Legrand-Herman a signalé le bombement exagéré d'un grand nombre de rues lilloises. C'est un danger pour le piéton. Un danger permanent.

M. Laurenge a déclaré que ce bombement souvent rendu nécessaire par le nivellement et par la nécessité de consolider le pavage. On essaiera d'y remédier, mais la transformation immédiate n'est pas possible.

La caisse des retraites

M. Parmentier demande qu'on apporte au fonctionnement de la Caisse [illegible] les modifications nécessaires.

Le principe, dit M. Parmentier, [illegible] un minimum de bien-être aux anciens [illegible] la Caisse nationale assurerait [illegible] serait aux intéressés à compléter [illegible] par des versements personnels [illegible] Les modifications ne s'appliqueraient [illegible] qu'aux nouveaux employés. Il est de [illegible] gence qu'on s'occupe de cette affaire, car [illegible] de la ville augmentent chaque année.

M. le Maire. — La question sera [illegible] une Commission spécialement nommée [illegible] fet. Mais il y a lieu d'apporter beaucoup de [illegible] licatesse dans ces transformations ; car on [illegible] rait peut-être le danger d'être obligé d'augmenter le traitement courant à employer [illegible] la diminution des retraites.

Le concours hippique

M. Baré parle de la possibilité du retour à Lille du concours hippique qui, dit-il, s'est éloigné de Lille parce qu'on lui a retiré une subvention de 5.000 francs. Et ce concours hippique apportait à Lille plus de 200.000 francs.

On a voulu simplement faire une tracasserie à la Société hippique. Il faut réparer cette [illegible]

M. le maire. — L'administration s'occupera [illegible] tivement de cette affaire et demandera ses [illegible] ditions à la société Hippique.

La pension de M. Contamine

A dater du 1er août prochain la pension de retraite de M. Contamine, secrétaire général [illegible] la mairie, se liquide comme suit :

Pour 26 ans : 26/60 de 10.000 fr., soit 4.333 fr. [illegible]

Pour 5 mois : 5/12 de 1/60 de 10.000 fr, 69 fr. [illegible] au total, 4.402 fr. 73.

L'indemnité de départ est fixée à 10.000 fr.

UN INCIDENT
La succession de M. Contamine — Le secrétaire général de la mairie

M. Parmentier demande la parole au sujet de la nomination du successeur de M. Contamine [illegible]

Dans un programme électoral distribué en ville au cours des récentes élections, un parti, dit-il, posait en principe la mise au concours des emplois municipaux.

J'avais parlé moi-même d'une mise au concours pour la succession de M. Contamine. J'ai été fort étonné lorsqu'à quelques jours de là j'ai appris par les journaux que le choix de M. le maire était fait.

Nous n'avions pas été avisés officiellement. Je vous ai écrit, M. le maire, à cette occasion, pour demander qu'on revienne au système ancien qui consistait à communiquer aux conseillers de façon régulière tous les arrêtés municipaux.

Or, nous n'avons encore reçu aucune notification officielle.

En réponse à l'étonnement que je lui exprimais du choix qu'il a fait de M. Assoignion pour remplacer M. Contamine, M. le maire m'a répondu qu'il s'était laissé guider uniquement par le souci des intérêts de la ville.

J'ai demandé à vos collègues les raisons de ce choix, M. le Maire.

Ils m'ont répondu qu'ils ne connaissaient pas ces raisons. J'ai donc pu supposer qu'ils n'avaient même pas été consultés.

J'avais aussi été surpris que M. le Maire ait justement choisi un adversaire récent.

Si des raisons majeures avaient pu guider ce choix, je me serais incliné. Mais je ne pense pas que ce fut le cas, d'autant plus qu'il y avait d'autres candidats. Pour me résumer, M. le Maire, le choix que vous avez fait n'a pas mon approbation et je suis sûr que je dis tout haut ce que beaucoup de nos collègues pensent tout bas.

M. le maire dit que ses collègues ont approuvé son choix, quoiqu'en dise M. Parmentier, à qui je ne permettrai pas, dit-il, de m'attribuer un mensonge.

« Ce qui m'a guidé dans mon choix, ajoute-t-il, c'est uniquement l'intérêt de la ville. »

J'avais sondé longemps à l'avance le terrain, et je cherchais pour ces fonctions délicates un homme honnête, consciencieux, travailleur et dévoué aux intérêts de la ville.

J'ai trouvé ces qualités dans M. Assoignion.

Je ne me suis pas occupé des opinions politiques de M. Assoignion, opinions qui ne diffèrent pas beaucoup, que je sache, de celles de M. Contamine. Or, personne ne contestera les services de M. Contamine. Après tout, la mairie est la maison de tout le monde.

Si le Conseil croit devoir me blâmer, je désire qu'il le dise. Aprouve-t-il oui ou non, ce que l'administration a fait ?

M. Guiselin. — Je suis très heureux de votre choix, M. le maire, moi personnellement, je touche aux opinions de M. Assoignion et je vous approuve !

M. Parmentier. — Mon observation ne s'adressait pas à la personnalité de M. Assoignion, mais je suis surpris qu'on n'ait pas examiné certaines demandes présentées en même temps que celle-là.

M. le maire. — Il y avait un certain temps que j'étais moralement engagé.

M. Parmentier. — Avant le renouvellement du Conseil municipal ?

M. le maire. — Parfaitement. La délicatesse des fonctions de secrétaire général de la mairie méritait un choix raisonné et je ne suppose pas qu'on doive me blâmer d'avoir pris à l'avance nos précautions.

M. Brackers d'Hugo. — Le Conseil d'administration a approuvé M. le maire dans son choix.

M. le maire. — Mes collègues ont eu en mains toutes les pièces nécessaires pour éclairer leur jugement. Ils m'ont tous approuvé.

M. Wauquier. — Nous vous approuvons, M. le Maire.

M. le Maire. — Je désire absolument que le Conseil manifeste son avis sur ce point. — Suis-je ou non blâmé ?

Un vote s'esquisse sur les paroles de M. le Maire. La plupart des mains se lèvent, mais M. Coutel intervient pour se ranger à l'avis de M. Parmentier et critiquer M. Assoignion.

MM. le Maire, Brackers d'Hugo, Parmentier et **Coutel** échangent encore quelques paroles.

M. Legrand-Herman. — J'espère que cet incident a assez duré.

M. Brackers d'Hugo. — M. le Maire a été approuvé de nous tous.

M. le Maire. — Je ne suis pas fâché d'avoir donné mes explications. Sur ces mots, l'incident est clos.

La rue des Etaques

M. Parmentier signale des faits contraires aux bonnes mœurs qui se passeraient rue des Etaques.

M. le Maire. — La police s'occupe activement de remédier à cet état de choses.

M. Parmentier. — Il n'est que temps !

Divers

Le conseil ratifie : un marché de gré à gré passé en vue des illuminations des fêtes de Lille avec MM. Collette, Glorian et Montaigne ; une série de demandes d'allocations journalières au titre de soutiens de famille ; un crédit de 953 fr. 77 pour réparations à l'église dite Notre-Dame-de-Consolation, récemment incendiée.

Un reliquat de 3.217 fr. 20 provenant des crédits affectés aux diverses églises de la ville pour des réparations, est affecté à diverses réparations à faire au temple anglican, rue Lydéric, au temple protestant, place du Temple, au presbytère de l'église Sainte-Catherine.

Le laboratoire municipal est autorisé à faire les analyses pour la municipalité de Denain moyennant une redevance annuelle de 1.000 fr.

Le conseil renouvelle son marché de charbon pour la fourniture aux écoles de la ville, avec la Compagnie des mines de Lens.

M. Parmentier signale la situation d'une maison qui tombe en ruines rue des Etaques et à laquelle le propriétaire a fait des travaux confortatifs.

M. Laurenge a déjà fait faire les constats nécessaires.

M. Parmentier réclame une plus grande surveillance de ce quartier au point de vue des mœurs.

M. Lessenne voudrait savoir où en est la question de l'élargissement du Pont du Lion-d'Or.

M. Laurenge déclare que les travaux mis une première fois en adjudication n'ont pas trouvé d'entrepreneur. Une nouvelle adjudication va être tentée.

M. Lessenne réclame la présence de deux agents de police à la porte de Roubaix la nuit.

M. le Maire va recommander à M. le Commissaire central une surveillance plus complète.

M. Coutel donne lecture d'un rapport sur des demandes de dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire.

La séance est levée à minuit un quart.

AU PARQUET

Les avortements de Tourcoing

M. Delalé, juge d'instruction, a fait remettre en liberté provisoire jeudi après-midi Marie Deman, l'une des avorteuses de Tourcoing, que le magistrat avait confrontée ces jours derniers avec plusieurs de ses clientes.